

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : Votants : 11

Date de convocation : 04 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre décembre, à vingt heures, le Centre Communal d'Action Social de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Présidente du CCAS.

<u>Etaient présents</u>: Mmes Laurence BOURGADE, Marie-Nicole FERNANDEZ, Gaëlle RIEU, Chrystelle GUERIN, Ingrid GERVAIS, Sandrine FLAGEL, Muriel DARRIET, Mrs Jean-Marc HEINTZ, Nicolas REGNIER, Pierre LAMBEL, Jacques LIORET.

<u>Etaient absents</u>: Mmes Catherine BIGOT, Vanessa DIAZ, Caroline DUFAURE, M. Jean-Michel BENESSE

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle GUERIN

Ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 11/03/2019
- 3. Approbation du compte-rendu de la séance du 09/10/2019
- 4. Concours du receveur municipal attribution de l'indemnité de conseil 2019
- 5. Questions diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme Laurence BOURGADE, Présidente du CCAS ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Chrystelle GUERIN est désignée secrétaire de séance

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11/03/2019

Approbation à l'UNANIMITÉ du compte-rendu du 11/03/2019

3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09/10/2019

Approbation à l'UNANIMITÉ du compte-rendu de la séance du 09/10/2019

4 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL 2019

Mme Laurence BOURGADE présente aux membres du Conseil d'Administration le décompte de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au titre de l'année 2019 à Mrs Daniel ARMENGAUD et René CHANU, Receveurs Municipaux à la Trésorerie de Castres-Gironde :

Le montant de l'indemnité s'établit comme suit :

 Monsieur Daniel ARMENGAUD, gestion de 90 jours : brut 22,81 € net 20.65 €

Le montant de l'indemnité s'établit comme suit :

 Monsieur René CHANU, gestion de 270 jours : brut 22,67 € net 20,52 €

Le Conseil Administratif, après en avoir délibéré, à 4 voix POUR, 2 contre, 4 abstentions

DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

DÉCIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Messieurs Daniel ARMENGAUD et René CHANU, Receveurs Municipaux.

ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 15,25 €.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jacques LIORET rappelle qu'il n'y a plus de médecin généraliste à Saint-Morillon et s'interroge sur ce qui peut être fait pour attirer un médecin à s'installer dans la commune.

Madame Laurence Bourgade informe que le cabinet appartenant au Docteur LAFARGUE qui est parti à la retraite, n'est plus aux normes et explique qu'un pôle médical doit être créé sur la commune et précise que pour l'instant aucun médecin généraliste ne s'est manifesté pour venir s'installer à Saint-Morillon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.